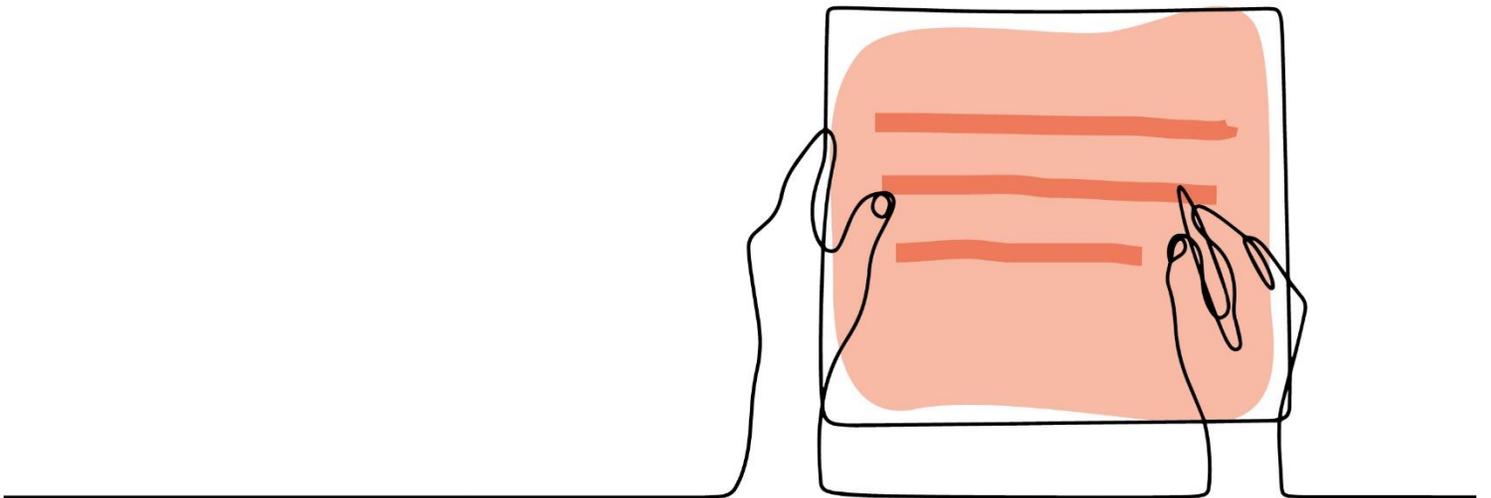


Mémoire des Centraide du Québec dans le cadre de la
*Consultation publique pour le plan d'action gouvernemental
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

Le meilleur plan de lutte à la
pauvreté reste à écrire.



Centraide

« La croissance économique sans investissement dans le développement humain n'est ni durable ni éthique. »

Amartya Sen¹

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle des droits de l'homme (article premier)

L'objectif de ce mémoire est de fournir une définition de la pauvreté et des motivations pour s'en préoccuper ; d'aborder la question des écarts de revenus et de richesse ; de soulever les défis à se loger convenablement ; d'identifier des iniquités socioterritoriales, de même qu'à mettre en lumière des idées qui nous font du mal en tant que mythes persistants en matière d'action contre la pauvreté et les inégalités ; et enfin, de présenter une recommandation globale.

Pourquoi réduire la pauvreté?	4
La pauvreté, ça part à combien?	6
La hausse du coût de la vie a plus d'effet au bas de l'échelle.....	6
Des mesures insuffisantes pour renverser la tendance	7
Se loger. Où? À quel prix?	8
Une mobilisation montréalaise pour agir	8
Iniquités socioterritoriales.....	10
Pauvreté et urbanité	10
Pauvreté, périurbanité et banlieues.....	11
Pauvreté en milieu rural ou éloigné.....	11
Trois idées qui nous font du mal	13
En bref, que proposons-nous?	15
Qui sommes-nous?	18
Notes bibliographiques	19
Références.....	22

Pourquoi réduire la pauvreté?

Selon la mesure retenue², le taux de personnes vivant des situations de pauvreté au Québec varierait entre 9 % et 18 %. Dans les faits, des milliers de personnes et de familles vivent des manques essentiels. Et puisqu'au 1^{er} janvier 2023, on comptait 8 787 600 Québécois-es³, ces proportions signifient qu'entre 790 000 et 1,58 million d'entre nous expérimente la pauvreté et ses effets sur la santé physique, psychologique et sociale.

Autant de personnes ayant des défis pour vivre pleinement, répondre à des besoins de base, et assurer le respect de leurs droits humains. Ces personnes doivent mettre les bouchées doubles pour arriver à subvenir à leurs besoins de base, lorsqu'elles le peuvent, et affrontent parfois seules, ou presque, leurs difficultés. Qui plus est, la stigmatisation vécue par ces personnes — trop souvent — fait en sorte qu'elles vivent également de l'autoexclusion, de l'isolement et de lourds préjugés implicites ou non, multipliant le stress de même que les facteurs de risques de la détresse psychosociale.

Si le Québec fait bonne figure à l'échelle mondiale quant aux inégalités sociales, sans être chef de file, leur importance y est tout de même indéniable⁴. La pandémie de COVID-19 aura été une grande révélation ou illustration de ces inégalités. Celles-ci entraînent un effritement de la solidarité sociale qui n'est pas sans conséquence quant à la qualité du lien social et de l'expérience du vivre-ensemble⁵.

À l'automne 2021, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a produit, à la demande du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, un avis préliminaire qui trace un portrait lucide des impacts de la pandémie sur les populations vulnérables. La pandémie de la COVID19 a révélé et amplifié les besoins des personnes, des populations, des communautés et des organismes, des besoins qui sont plus criants que jamais. Les constats y sont frappants :

- La crise pandémique a affecté de manière asymétrique certains groupes sociaux, plus particulièrement les jeunes, les femmes, les personnes immigrantes, les ainé-e-s, les Autochtones et les travailleurs et travailleuses précaires⁶. Les personnes vivant avec des handicaps, à risque ou en situation d'itinérance ainsi que les personnes racisées font aussi partie des personnes les plus touchées par les effets persistants de cette crise.
- Les personnes assistées sociales vivant seules ont à peine plus de la moitié des revenus nécessaires pour couvrir leurs besoins de base (se nourrir, se loger, se vêtir et se déplacer)⁷.
- Les dernières années ont fait de nouveau la démonstration que les organismes communautaires, qui sont nos partenaires de proximité partout au Québec, vivent de fortes pressions internes et externes, dans le cadre de la réalisation de leur mission⁸.
- La reconnaissance morale ou symbolique de l'action communautaire ne suffit plus pour lui permettre de sortir du mode survie, malgré des avancées.

La pénurie et la rareté de main-d'œuvre qui frappent la majorité des secteurs de l'économie sont particulièrement aiguës pour ces organismes ayant des moyens limités et insuffisants au regard des vastes mandats à réaliser, malgré des investissements publics et privés importants et croissants, mais au demeurant toujours insuffisants pour avoir les moyens de nos ambitions en matière d'inclusion sociale. Pour conserver leur expertise et leur capacité d'aller au-devant des besoins changeants, émergents et de plus en plus complexes, ils doivent être en mesure de consolider et de renforcer leurs équipes de manière importante, et avoir les moyens de le faire par un soutien à la mission fort et prévisible. Nous saluons les efforts des dernières années en ce sens, mais la pente à remonter était si grande qu'elle demeure bien présente, et le travail, inachevé. Nous l'observons tous les jours et nous mettons l'épaule à la roue par un travail sans relâche.

Les Centraide du Québec sont des experts reconnus de la philanthropie de proximité et publique, ainsi que du développement social et des communautés, auquel ils contribuent en jouant divers rôles. Entre autres, les Centraide mobilisent des acteurs et actrices de tout horizon pour agir sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et les préjugés vécus par les personnes, les populations et les communautés les plus à risque de vivre ces enjeux ou leurs effets. Les Centraide ont aussi participé, il y a plus de 20 ans, au débat social ayant mené à l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁹.

Depuis, nous avons aussi participé à des consultations prébudgétaires du ministère des Finances, celles ayant mené au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire en 2020, ainsi qu'à celles ayant mené au troisième plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en 2016. Nous renouvelons notre engagement envers la réduction de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des inégalités, à la veille d'un quatrième plan de lutte à la pauvreté. Nous y présentons des observations de notre réseau et de nos partenaires, de même que des leviers d'action pour minimiser au maximum la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités, au Québec, pour le mieux-être de toutes les personnes qui habitent ce territoire, en s'assurant que les personnes vivant des situations de pauvreté soient au cœur des réflexions et des actions, incluant les personnes sans statut¹⁰.

La pauvreté, ça part à combien?

D'abord, nous sous-estimons collectivement la présence de la pauvreté au Québec, surtout en période de plein emploi ou de faible taux de chômage.

Or, il ne suffit pas nécessairement de travailler, malheureusement, pour sortir de la pauvreté. « Les Québécois ne sont pas trop au fait, non plus, du salaire annuel brut en deçà duquel une personne seule est considérée en situation de pauvreté : près de deux répondants sur trois (62 %) l'ont évalué à moins de 20 000 \$, alors qu'il se situe de 24 000 \$ à 32 000 \$, selon la mesure de revenu viable. Ce seuil est de 25 000 \$ (2018) selon la mesure de faible revenu¹¹. »

Malheureusement, les mesures et les seuils de la pauvreté sont contestables. Certains considèrent la mesure du panier de consommation (MPC) comme barème déterminant la pauvreté. La principale lacune de cette mesure est de ne tenir compte que des besoins de base, ne laissant aucune marge de manœuvre pour les imprévus ou urgences qui peuvent survenir au cours de la vie (optométrie, dentisterie, biens matériels et autres). La mesure du revenu décent ou viable pourrait servir d'indicateur dans l'établissement du seuil de pauvreté, constituant une réelle fenêtre ouverte sur la sortie du cycle de la pauvreté.

La hausse du coût de la vie a plus d'effet au bas de l'échelle

L'augmentation généralisée du coût de la vie est survenue à un bien mauvais moment pour les personnes vivant la précarité ou la pauvreté, notamment une part significative des travailleurs et travailleuses à faible et moyen revenu dont les salaires sont loin de suivre l'inflation, et les personnes vivant de l'aide sociale. « En 2022, l'épargne nette a diminué pour les ménages de chaque quintile de revenu, car l'augmentation du coût de la vie a dépassé les hausses de revenu », mais les effets les plus marqués auront été vécus par les deux quintiles les moins favorisés¹².

Le Projet Résilience, mené par l'Observatoire québécois des inégalités, mesure les impacts de la pandémie sur les personnes les plus vulnérables en analysant ses conséquences sur les 40 % des personnes les plus pauvres de la population¹³. Il en conclut notamment que, parmi ce groupe, le quart a dû s'endetter pour subvenir à ses besoins et un autre quart a dû puiser dans ses économies. Heureusement, les mesures publiques mises en place pendant la pandémie ont permis de freiner ces effets et le creusement des écarts. La crise a frappé de manière disproportionnée, sur le plan social et économique, les personnes ne vivant pas en couple, les locataires, les jeunes, les personnes immigrantes, les ainé-e-s, les personnes appartenant à une minorité ainsi que les personnes en situation de handicap. L'inflation récente n'a rien fait pour améliorer cet état de fait.

Pour l'année 2022, la hausse de l'indice des prix à la consommation a atteint 6,9 %, un sommet depuis 1991. Les postes de dépenses les plus affectés sont les services et surtout les biens de base, comme la nourriture

(+5,7 %), le logement (+9,3 %), les électroménagers (+8,9 %) et l'essence (+33,3 %)¹⁴. L'augmentation des tarifs d'électricité fut de 2,6 % en avril 2022 et de 3 % en avril 2023. Si les effets se font sentir pour toute la population, ils sont encore plus importants ou stressants pour les personnes et les ménages à faible ou à moyen revenu.

Nous ne sommes pas tous égaux face à l'inflation. Les personnes à faible revenu ont très peu de contrôle sur leur budget, tant sur le plan de leurs dépenses que de leurs revenus. Ces personnes ne disposent pas de marges de manœuvre ou de réserves suffisantes pour faire face à la hausse du coût de la vie, alors qu'elles ont absolument besoin de leur logement et de leur panier d'épicerie, comme nous tous et toutes. Ainsi, les choix difficiles ou impossibles se multiplient, ainsi que les risques de détresse.

Des mesures insuffisantes pour renverser la tendance

Le gouvernement du Québec a reconnu la problématique, entre autres en octroyant la Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie, en bonifiant le montant pour le soutien des personnes âgées et en reconduisant la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans. Ces aides sont certainement bienvenues, mais elles ne font que protéger temporairement le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres. La situation des personnes vivant de l'aide sociale est particulièrement inquiétante dans le contexte de cette inflation, notamment les personnes qui n'ont pas de contraintes à l'emploi reconnues.

Se loger. Où? À quel prix?

Se loger est un besoin fondamental et un droit, celui « à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité dans la paix et la dignité¹⁵ ». Il est essentiel que toute personne puisse se loger, avoir un chez-soi, pour être en mesure de participer pleinement à la société et d'exercer ses droits à la sécurité, à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'égalité, et même à la vie¹⁶. Ainsi, nous devrions collectivement reconnaître le droit au logement convenable comme faisant pleinement partie du droit à un niveau de vie suffisant¹⁷.

Si la crise du logement est aujourd'hui reconnue, l'ampleur de la situation ne peut laisser indifférent·e. Et ça, dans toutes les régions du Québec, et non plus seulement dans les grands centres urbains. Malgré les constructions des dernières années, les logements privés récents ne règlent pas le problème de la majorité des locataires. Ils se louent à des prix élevés et ils contribuent à la logique inflationniste. Quant à eux, les logements sociaux « ne représentent qu'une très faible proportion des mises en chantier des dernières années¹⁸ ».

« Rappelons que le coût du logement a un effet domino sur d'autres enjeux sociaux préoccupants comme le développement des enfants, la santé mentale, la sécurité alimentaire, la violence conjugale et l'itinérance, notamment. Il a des impacts indirects sur la société comme la santé, l'économie, l'éducation et la criminalité, par exemple¹⁹. »

Tous les déterminants de la santé, tous les grands indicateurs sociaux ou économiques, sont fortement touchés par le revenu des ménages de même que leur revenu résiduel une fois le loyer payé, et ce, lorsqu'il est 1) possible de trouver un logement (disponibilité/accessibilité), 2) d'en trouver un que l'on peut payer (abordabilité), et 3) que l'on en trouve un qui soit habitable ou convenable (qualité/besoins).

Le prix des logements augmente plus vite que les revenus des locataires, particulièrement les revenus des personnes qui dépendent des programmes d'aide financière de dernier recours. Entre 1980 et 2015, pour la région de Québec, le loyer médian a augmenté de 208 % alors que le revenu médian a augmenté de 160 %²⁰. Le « recensement de 2021 a montré que, sans correction pour tenir compte de l'inflation, les frais de logement mensuels médians (au Canada) payés par les locataires ont augmenté de 17,6 %, passant de 910 \$ en 2016 à 1 070 \$ en 2021. Cette croissance a dépassé celle de 9,5 % affichée par l'Indice des prix à la consommation d'ensemble au cours de la même période²¹ ».

Une mobilisation montréalaise pour agir

Le 15 mai 2023, la Grande conversation sur le logement initiée par Centraide du Grand Montréal a culminé en un événement rassembleur. Cette journée, riche en réflexion, a uni nos forces collectives afin d'identifier et d'accélérer différentes mesures qui permettront de sortir de la crise du logement²². Encore une fois, il y a une immense urgence d'agir. Il faut noter à grands traits que près d'un ménage sur cinq du Grand Montréal

n'a pas les revenus pour payer son logement et assurer ses besoins essentiels. « Pour l'année 2022, il est possible d'estimer que 19 % des ménages, soit 360 000, avaient un revenu résiduel négatif à la fin du mois après avoir payé leurs besoins essentiels incluant le logement. » Comment se nourrir, se vêtir et se déplacer — ou faire face aux imprévus — dans de telles conditions.

Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter Marie qui vit « sur la corde raide », selon ses propres mots, elle qui peine à vivre ses droits humains fondamentaux²³. « “Le suicide est juste sur le bord du coin...” La gorge nouée par l'émotion, Marie Leblanc ne termine pas sa phrase. La sexagénaire habite un logement sur la Rive-Sud qui lui coûte 795 \$ par mois, ce qui représente 61,5 % de son maigre revenu mensuel de 1292 \$. Il ne lui reste pas grand-chose pour se nourrir, se vêtir et se transporter.»²⁴ Des Marie, on en compte malheureusement des dizaines de milliers au Québec présentement, et on en compte de plus en plus. Et ce, dans tous les territoires, toutes les régions.

Iniquités socioterritoriales

Le site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) prévoit qu'une analyse des impacts différenciés des politiques publiques sur des personnes, des populations et des groupes plus à risque d'exclusion, de marginalisation ou de pauvreté soit réalisée. Nous saluons cette orientation²⁵.

Il s'agit « d'examiner les différences entre les femmes et les hommes ainsi que la combinaison de plusieurs caractéristiques sur les phénomènes étudiés. Cette analyse permet ainsi de prendre en compte l'interaction d'autres facteurs tels que le genre, l'âge, l'appartenance à une minorité ethnoculturelle, le (handicap), ou encore le lieu de résidence²⁶. »

En matière de population, celle du Québec est estimée à 8 787 600 au 1^{er} janvier 2023. Un peu plus de deux millions d'habitant·e·s demeurent dans la région administrative de Montréal, ce qui représente près d'un·e Québécois·e sur quatre. Viennent ensuite les régions de la Montérégie et de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, « la majorité des régions du Québec (hors de Montréal) ont enregistré une croissance de leur population plus importante en 2019-2020 qu'au cours des années précédentes²⁷. » Les politiques publiques doivent donc être adaptées en conséquence, afin de réduire les iniquités entre les régions et les territoires. Cela signifie également que des mécanismes de gouvernance et de décisions doivent être régionalisés pour s'ancrer localement et assurer la pertinence des interventions.

Pauvreté et urbanité

Des enjeux singuliers se posent dans les centres urbains du Québec, lesquels sont de plus en plus confrontés à des défis pour aider des personnes ou des communautés vivant des situations de pauvreté, d'exclusion ou des enjeux quant à la cohabitation ou à la cohésion sociale. Si on associe la pauvreté à certains quartiers de Montréal, quand on pense aux villes et à l'urbanité, ce phénomène touche tous les centres urbains du Québec. Même l'itinérance visible est de plus en plus identifiée par les villes comme un enjeu pour lequel leurs populations s'attendent à des actions et à du soutien ciblé.

À l'occasion de la « rencontre de son Comité sur l'itinérance, qui a eu lieu au refuge Lauberivière (le 6 avril 2023) à Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a annoncé la tenue d'un grand sommet municipal le 15 septembre prochain, à Québec, en présence des élues et élus, gestionnaires municipaux ainsi que des acteurs gouvernementaux, institutionnels et communautaires²⁸. Pour l'UMQ, ce rendez-vous aura pour objectif de proposer des solutions novatrices, et surtout, de se mettre collectivement en mode résultats pour répondre aux enjeux de l'itinérance²⁹. »

Les centres urbains, au premier chef Montréal, font aussi face à des migrations intérieures et extérieures importantes, lesquelles mettent une pression sur les services publics et communautaires, sans que les ressources soient à la hauteur des besoins. Par ailleurs, la question des migrations internes et externes

concerne de plus en plus les milieux périurbains, ainsi que les milieux ruraux ou éloignés, en raison notamment des migrations économiques de tous types de travailleurs et travailleuses et de leurs proches.

Pauvreté, périurbanité et banlieues

Si les défis des milieux urbains, de même que ceux des milieux ruraux ou éloignés, sont bien connus dans les esprits, il en va autrement de la périurbanité. Et pourtant.

Dans la région métropolitaine de Québec, par exemple, « c'est 97 % de toute la croissance démographique qui s'est faite soit dans des "banlieues auto" (62 %), soit dans des secteurs périurbains (35 %). C'est le constat d'une importante étude menée pour le compte du Conseil canadien d'urbanisme » rendue publique en 2018³⁰. L'étalement urbain est une tendance persistante, importante et impossible à éviter. « Entre 2016 et 2021, la plupart des 25 municipalités avec la plus forte croissance démographique au Canada se trouvaient dans les grands ou petits centres urbains, ou à proximité de ceux-ci. C'est le signe d'un étalement urbain continu³¹. »

Par ailleurs, des enjeux comme l'accès au logement, le transport ou l'itinérance y sont de plus en plus importants et visibles. Si les centres urbains continuent de vivre plus de situations de pauvreté ou d'exclusion, des banlieues connues comme Sainte-Foy, Charlesbourg ou Beauport à Québec se fragilisent. Et l'étalement urbain en soi y contribue³². Qui plus est, les services sociocommunautaires y sont parfois moins nombreux, moins variés ou moins accessibles en raison des distances à parcourir et des défis relatifs au transport. Ainsi, accéder aux services peut impliquer de se déplacer d'un quartier à l'autre, ou, en l'absence de moyens pour y accéder ou se déplacer, engendrer un plus grand isolement³³.

Pauvreté en milieu rural ou éloigné

La « pandémie a eu des répercussions sur la dynamique démographique des régions rurales, principalement attribuables à l'adoption rapide du télétravail, au désir accru d'habiter dans une communauté à faible densité et au déclin de la migration internationale. La transition rapide vers le télétravail, survenue au cours de la pandémie, a permis aux gens de chercher des marchés du logement plus abordables dans les banlieues ou les régions rurales³⁴. »

Il est permis de croire que ces changements font en sorte d'accentuer la pression sur le logement plus abordable tant en banlieue que dans les milieux ruraux, surtout dans un certain rayon des centres urbains les plus importants. Ainsi, la pauvreté s'y vit encore plus difficilement qu'auparavant dans un double contexte inflationniste post-pandémique, celui du coût des biens et services et celui du coût du logement dans un contexte migratoire. Ainsi, la question du revenu et du logement, les fondements de la pauvreté, est plus critique que jamais tant en milieu urbain, périurbain, rural ou éloigné. Plus que jamais.

Les milieux ruraux et éloignés sont frappés par divers obstacles en matière de pauvreté. Le transport y est difficile, la mobilité y est réduite, le travail saisonnier ou temporaire plus fréquent et le coût des aliments y est souvent plus élevé en raison justement des coûts de transport plus importants, sauf pour les produits locaux, là où ils sont disponibles. Tous les organismes intervenant sur le terrain le disent : les personnes et les familles en situation de pauvreté y sont particulièrement isolées, et les rejoindre relève souvent du tour de force.

Trois idées qui nous font du mal

Plusieurs pensées ou idées entravent la réduction de la pauvreté et des inégalités³⁵. Nous avons choisi d'en cibler trois parmi les plus dommageables pour notre société dans son ensemble.

« Les personnes en situation de pauvreté sont seules responsables de leur sort. »

- Que faire des situations de veuvage qui précipitent des personnes âgées dans la pauvreté?
- Que faire des cas de séparation qui fragilisent toutes les personnes impliquées?
- Que faire des maladies physiques ou mentales pouvant réduire les revenus d'une famille?
- Que faire des cas de violences multiples qui entravent des parcours de vie?
- Que faire de la difficulté de faire face aux coûts de la vie démesurée en milieu éloigné?
- Que faire de tant d'autres situations de vie qui mettent des bâtons dans nos roues?

« Ça n'intéresse personne de réduire la pauvreté et les inégalités. »

FAUX. Si les Québécois·es sous-estiment généralement la pauvreté, et tant mieux en un sens s'ils et elles en sont prémunis pour la majorité, ils et elles s'en préoccupent néanmoins très sincèrement. Ils et elles espèrent ne pas la vivre, ils et elles espèrent la quitter, ou ils et elles espèrent la voir réduire ou disparaître. Les années récentes ont, selon nous, renforcé ce sentiment d'entraide, de générosité, d'empathie et de constatation des inégalités sociales et économiques qui parcourent nos familles, nos quartiers, nos régions, nos vies.

L'Observatoire des inégalités a produit un rapport sur cette question en 2021. Les résultats sont éloquentes.

- « Une forte majorité des répondants est d'avis que la réduction des inégalités de revenu devrait être une priorité pour la société québécoise (87 %) et pour les gouvernements (82 %).
- Ce taux d'appui monte jusqu'à 90 % quant à la réduction des inégalités sociales de santé.
- Les déterminants sociaux de la santé sont généralement bien reconnus comme importants, mais les effets néfastes sur les moins nantis semblent plus compris par les répondants que les effets positifs dont profitent les mieux nantis.
- Plusieurs actions pour contrer les inégalités sociales de santé sont appuyées par une majorité de répondants, notamment en matière d'éducation, de santé et de lutte contre la pauvreté.
- 57 % des répondants pensent que les inégalités de revenu augmenteront dans les cinq prochaines années, tandis que seuls 9 % entrevoient une diminution³⁶. »

« La création de richesse en elle-même contribue à réduire la pauvreté. »

FAUX. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a fait cette conclusion plus d'une fois. « Les inégalités de revenu ont une incidence négative, statistiquement significative, sur la croissance économique à moyen terme. L'effet négatif à cet égard ne se vérifie pas seulement pour le premier décile au bas de l'échelle de distribution du revenu, mais pour les quatre premiers déciles. » L'OCDE ajoute que toute amplification des inégalités fait chuter la croissance. Une redistribution par l'intermédiaire des impôts et des prestations est la clé, avec des politiques de redistribution ciblées et centrées sur les outils les plus efficaces³⁷. La voie est claire, donc³⁸.

De plus, en 2015, « un rapport du Fonds monétaire international (FMI) expliquait (...) que ça ne fonctionnait pas. “Nos études montrent que, contrairement aux idées reçues, les bienfaits d'une hausse du revenu viennent d'en bas et non d'en haut”, assurait la directrice générale du Fonds, Christine Lagarde. Plus récemment, une étude effectuée en 2020 par des chercheurs de la prestigieuse London School of Economics expliquait, après l'analyse de baisses d'impôts pour les riches réalisée dans 18 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (dont le Canada) que ces faveurs n'ont aucun effet positif sur l'emploi mais ont fait augmenter les inégalités³⁹ ».

En bref, que proposons-nous?

L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme est clair : « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté⁴⁰. »

À cet effet, l'article 6 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoyait déjà l'alignement stratégique requis :

« 1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;

2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;

3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;

4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;

5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁴¹. »

Pour réduire la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, il nous faut privilégier l'augmentation du revenu des 40 % des personnes les moins favorisées et ainsi améliorer la cohésion sociale dans nos quartiers, nos villes, nos régions⁴². Et ça, nous pouvons le faire sans empêcher l'amélioration des conditions de vie de toute la société, au contraire. Détourner le regard voudrait dire laisser la situation se dégrader, et laisser les écarts se creuser entre nous, au détriment de l'ensemble de la société.

Il s'agit de notre grande recommandation globale : haussons le revenu des 40 % des personnes les plus vulnérables d'entre nous, et ce, sans aucune conséquence négative pour qui que ce soit, bien au contraire. Permettons-leur, par des mesures publiques et leurs revenus, de quitter la pauvreté et de renforcer leur capacité et leur pouvoir d'agir. Nous saluons l'initiative du gouvernement du Québec qui a mis en place le Programme du revenu de base en janvier 2023, visant en principe à atteindre le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC). Nous croyons néanmoins, à l'instar du Collectif pour un Québec sans pauvreté que ce programme devrait être étendu à l'ensemble des personnes assistées sociales. Ainsi, tout projet gouvernemental devrait faire l'objet d'une analyse d'impact sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, comme nous le proposons dans « Du plomb dans les ailes » en 2020⁴³. Toute décision devrait permettre de réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

Centraide met de l'avant trois principes à respecter pour agir sur les inégalités, et recommande de s'en inspirer dans l'élaboration du prochain plan d'action pour une sortie de crise pandémique qui resserre les liens sociaux, économiques et communautaires entre nous tous et toutes : 1) la réduction des inégalités doit être prioritaire, 2) l'amélioration des conditions de vie des personnes plus pauvres doit primer sur celle des plus riches et 3) les personnes les plus touchées par la pauvreté doivent se trouver au cœur de l'action contre celles-ci (écoute, consultation, participation, identification de solutions, et autres). Pour ce faire, des politiques publiques structurantes doivent être priorisées afin de maximiser leurs retombées économiques et sociales. Par ailleurs, les organismes communautaires doivent être vus et reconnus comme un secteur aussi important que le secteur public, parapublic ou privé, et ainsi se voir octroyer des moyens suffisants pour réaliser sa mission, ce qui n'est toujours pas le cas malgré les avancées récentes⁴⁴.

Par ailleurs, l'inclusion et la justice sociale doivent aller de pair avec une plus grande justice climatique. Comme nous l'avons vécu pendant la crise de COVID-19, les personnes les plus vulnérables, les plus pauvres, les plus désaffiliées, sont aussi elles qui souffrent le plus de la pollution et des changements climatiques (que ce soit souffrir des îlots de chaleur, d'un logement surchauffé, de la mauvaise qualité de l'air, et autres). On parlera de plus en plus de « réfugié·e·s climatiques » à l'échelle internationale, mais aussi à l'intérieur même d'une province ou d'une région, comme on l'a vécu en Beauce lors des inondations de 2019. Force est d'admettre que nous ne sommes pas égaux face aux enjeux environnementaux et climatiques non plus.

Le prochain plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté devrait absolument comporter des indicateurs de résultats permettant de mesurer le degré d'atteinte des objectifs retenus au terme de la présente consultation en matière de réduction du taux de pauvreté et du nombre de personnes pauvres, au premier chef.

L'État devrait également être en mesure d'engager ministères, institutions publiques et société civile dans un vaste chantier collectif, concerté, cohérent et doté d'une vision claire et ambitieuse. Les Centraide du Québec souhaitent donc que la présente consultation mène le gouvernement du Québec à l'adoption d'un nouveau plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, doté de cibles contraignantes pour avoir un effet mobilisateur et démontrer à toutes et à tous l'impact du plan. Nous pensons que nous le méritons comme société, l'une des plus développées et unies au monde. Nous pouvons aller encore plus loin. Nous en sommes absolument capables.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de fatalité, ou d'impossibilité, en matière d'action contre la pauvreté. Nous pouvons absolument agir pour réduire les inégalités, la pauvreté, l'exclusion sociale et les préjugés vécus par les personnes qui vivent le plus les effets de ces enjeux. Notre société n'en sera que plus forte, plus résiliente et plus heureuse, et fera du Québec un leader mondial encore plus connu et reconnu, donc capable d'attirer les regards et les talents de partout dans le monde. Et ce, tant par sa

capacité à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de toutes et tous que par sa détermination à assurer une pleine inclusion économique, environnementale, culturelle et sociale.

Qui sommes-nous?

Les Centraide sont des organisations philanthropiques qui recueillent des dons auprès de la population, des organisations et des entreprises de leurs territoires pour reconnaître et soutenir, sur ces mêmes territoires, un vaste réseau d'organismes communautaires. Partout au Québec, les Centraide sont reconnus pour leur expertise dans la lutte contre la pauvreté et comme des acteurs du développement social. Ils mobilisent leur communauté afin d'appuyer un vaste réseau d'organismes communautaires à vocation sociale. Ces derniers aident les personnes et les familles en situation de pauvreté ou d'exclusion à reprendre du pouvoir sur leur vie, à trouver leur place dans la société, et à y grandir dans le respect et la dignité.

Animés de cette conviction que la pauvreté constitue un poids nuisible pour toutes et tous, les Centraide du Québec reconnaissent et soutiennent en 2023 plus de 1 500 organismes et projets communautaires à la hauteur de 100 M\$, dans toutes les régions, qui permettent à des centaines de milliers de personnes, enfants comme adultes, d'avancer vers l'avenir avec espoir, confiance et dans le respect de leurs besoins et aspirations les plus profondes. L'action des Centraide est locale et adaptée ce qui leur permet de développer en continu une profonde connaissance des besoins de nos communautés et des capacités des ressources qui y évoluent, de même que des enjeux vécus par les personnes et les organismes à vocation sociale. Ce sont de 20 à 25 % des personnes de chaque région qui sont touchées de près ou de loin.

Les interventions des organismes et projets que les Centraide du Québec soutiennent répondent à des besoins essentiels comme se nourrir, se vêtir, se loger, mais consistent aussi à offrir les outils nécessaires pour prévenir des situations ou s'en sortir. Ils permettent aussi aux personnes vivant des situations difficiles de participer, de parler, d'être soutenues et d'influencer les politiques et les actions qui les concernent en prenant part à la vie d'organismes, de concertations et de leurs milieux de vie.

Les signataires sont les Centraide du Québec, présents dans toutes les régions, représentés par leurs directions générales ou régionales. La rédaction fut collective, et pilotée par Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent, au nom du réseau.

- Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
- Centraide Bas-Saint-Laurent
- Centraide Centre-du-Québec
- Centraide du Grand Montréal
- Centraide Duplessis
- Centraide Estrie
- Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Centraide Haute-Côte-Nord-Manicouagan
- Centraide Hautes-Laurentides
- Centraide Lanaudière
- Centraide Laurentides
- Centraide Mauricie
- Centraide Outaouais
- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
- Centraide Richelieu-Yamaska
- Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Centraide Sud-Ouest du Québec

Notes bibliographiques

- ¹ Traduction libre. Bunting, M. (16 juillet 2013). Amartya Sen : India's dirty fighter. *The Guardian*.
<https://www.theguardian.com/world/2013/jul/16/amartya-sen-india-dirty-fighter>
- ² Trois principales mesures sont utilisées en référence : 1) la mesure absolue du panier de consommation (MPC) reposant sur les besoins de base ; 2) la mesure relative du faible revenu basée sur des revenus de moins de 50 % de la médiane ; 3) et la mesure du revenu viable ou décent qui vise à inclure la capacité de faire face aux imprévus et envisager la sortie de la pauvreté.
- ³ Institut de la statistique du Québec. (2023). Évolution, mouvement et structure par âge de la population. Dans *Le bilan démographique du Québec. Édition 2023*.
<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/evolution-mouvement-structure-age-population-bilan-demographique>
- ⁴ Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. (2020). *Du plomb dans les ailes. Avis sur les inégalités sociales*. Les éditions du Septentrion.
- ⁵ Idem.
- ⁶ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2021). *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*.
https://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/CCLP_avis_impact_pandemie.pdf
- ⁷ Statistique Canada. (2023). *Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>
- ⁸ Radio-Canada. (2023, avril 7). Organismes communautaires : « On va frapper un mur ! ». *ICI Estrie*.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1969834/organismes-communautaires-sondage-budget>
- ⁹ Centraide Québec. (2002). *Mémoire portant sur le projet de loi no 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3452613>
- ¹⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2014). *L'exclusion sociale : Construire avec celles et ceux qui la vivent. Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*. https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Lexclusion_sociale.pdf
- ¹¹ Handfield, C. (2021, septembre 30). Les Québécois sous-estiment la pauvreté, révèle un sondage. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/societe/2021-09-30/les-quebecois-sous-estiment-la-pauvrete-revele-un-sondage.php#:~:text=Or%2C%20en%20r%C3%A9alit%C3%A9%20ce%20sont,la%20Mesure%20de%20faible%20revenu>
- ¹² Statistique Canada. (2023). Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine, quatrième trimestre de 2022. *Le Quotidien*.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230331/dq230331b-fra.htm>
- ¹³ Torres, S. (2021). *Les populations moins nanties pendant la pandémie : Résultats de sondage*. Observatoire québécois des inégalités.
[https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3lBECIc/asset/files/Projet-resilience_Rapport1-sondage_dec2021\(1\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3lBECIc/asset/files/Projet-resilience_Rapport1-sondage_dec2021(1).pdf)
- ¹⁴ Désormais, les tarifs d'électricité suivront l'évolution des prix et non les coûts de production. En contexte d'inflation importante, l'impact pourrait être majeur, mais la Loi prévoit que le gouvernement fera une révision tarifaire tous les cinq ans pour effectuer une éventuelle correction.

- ¹⁵ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (s. d.). *Le droit à un logement convenable*. <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-housing/human-right-adequate-housing#:~:text=Le%20logement%20permet%20d%27assurer,s%C3%A9curit%C3%A9%20et%20dans%20la%20dignit%C3%A9>.
- ¹⁶ Front d'action populaire en réaménagement urbain — FRAPRU. (2022). *Crises du logement et droits humains au Québec*. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/12/RapportCriseLogementDroitsHumains.pdf>
- ¹⁷ Haut-Commissariat aux droits de l'homme. (s. d.). *Le droit à un logement convenable*. <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-housing/human-right-adequate-housing#:~:text=Le%20logement%20permet%20d%27assurer,s%C3%A9curit%C3%A9%20et%20dans%20la%20dignit%C3%A9>.
- ¹⁸ Front d'action populaire en réaménagement urbain — FRAPRU. (2023). *Agir ensemble pour le logement : Le gouvernement du Québec doit assumer les responsabilités qui lui incombent*. <https://www.frapru.qc.ca/agir-ensemble-pour-le-logement/>
- ¹⁹ Centraide du Grand Montréal. (2023). *Agir ensemble pour le logement*. <https://www.centraide-mtl.org/medias/agir-ensemble-pour-le-logement/>
- ²⁰ Front d'action populaire en réaménagement urbain — FRAPRU. (2018). *Logement et pauvreté au Québec. Dossier noir, 7e édition*. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>
- ²¹ Statistique Canada. (2022). Acheter ou louer : Le marché du logement continue d'être transformé par plusieurs facteurs alors que les Canadiens sont à la recherche d'un chez-soi abordable. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/220921/dq220921b-fra.pdf?st=WJGGZ_TW
- ²² Centraide du Grand Montréal. (2023). *Agir ensemble pour le logement*. <https://www.centraide-mtl.org/medias/agir-ensemble-pour-le-logement/>
- ²³ Proulx, G. (2023, mai 15). Une famille sur cinq n'a pas assez de revenus à Montréal. Dans *Téléjournal Montréal*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/site/segments/reportage/443606/crise-logement-revenu-payer-loyer?isAutoPlay=1>
- ²⁴ Saint-Arnaud, P. (2023, mai 15). Dans la grande région de Montréal, un ménage sur cinq ne peut pas subvenir à ses besoins de base. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/791096/dans-le-grand-montreal-un-menage-sur-cinq-n-a-pas-les-moyens-de-subvenir-a-ses-besoins-de-base>
- ²⁵ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023). *Consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. <https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete>
- ²⁶ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023). *Consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. <https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete>
- ²⁷ Institut de la statistique du Québec. (2023). *Estimations de la population des régions administratives, Québec, 1er juillet 1986 à 2022*. statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/3595
- ²⁸ Beaupré, É. (2023, avril 6). Itinérance : L'UMQ annonce la tenue d'un grand sommet municipal le 15 septembre. *Ving55*. <https://vingt55.ca/itinérance-lumq-annonce-la-tenue-dun-grand-sommet-municipal-le-15-septembre/>
- ²⁹ Union des municipalités du Québec. (2023). *Itinérance—L'UMQ annonce la tenue d'un grand sommet municipal le 15 septembre*. <https://umq.qc.ca/publication/itinérance-lumq-annonce-la-tenue-dun-grand-sommet-municipal-le-15-septembre-2/>

- ³⁰ Béland, G. (2018, août 20). La banlieue gagne du terrain, beaucoup de terrain. *La Presse* +. [https://plus.lapresse.ca/screens/99a95c71-ca4a-4567-896e-23e7814af64f%7C_0.html#:~:text=Dans%20la%20r%C3%A9gion%20m%C3%A9ropolitaine%20de%20Qu%C3%A9bec%2C%20c'est%2097%20%25,secteurs%20p%C3%A9riurbains%20\(35%20%25](https://plus.lapresse.ca/screens/99a95c71-ca4a-4567-896e-23e7814af64f%7C_0.html#:~:text=Dans%20la%20r%C3%A9gion%20m%C3%A9ropolitaine%20de%20Qu%C3%A9bec%2C%20c'est%2097%20%25,secteurs%20p%C3%A9riurbains%20(35%20%25)
- ³¹ Gaxet, P. (2022, février 9). L'étalement urbain se poursuit, à Montréal comme ailleurs au Canada. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2773605/etalement-urbain-poursuit-montreal-comme-ailleurs/>
- ³² Porter, I. (2011, octobre 8). Pauvreté en banlieue—Une conséquence de l'étalement urbain? *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/333221/pauvrete-en-banlieue-une-consequence-de-l-etalement-urbain>
- ³³ St-Louis, M. P., & St-Germain, L. (2021). *Veille sur les inégalités en contexte de pandémie. Le point de vue des Mauriciens et des Mauriciennes durant la première année de la pandémie*. Centre de recherche sociale appliquée, Consortium en développement social de la Mauricie, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. <https://www.lecrsa.ca/realisation/veille-sur-les-inegalites-en-contexte-de-pandemie-le-point-de-vue-des-mauriciens-et-des-mauriciennes-durant-la-premiere-annee-de-la-pandemie/>
- ³⁴ Statistique Canada. (2022). *Croissance démographique dans les régions rurales du Canada, 2016 à 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021002/98-200-x2021002-fra.cfm>
- ³⁵ Inspiré de Zorn, N. (2015). *Les inégalités, un choix de société ? Mythes, enjeux et solutions*. Institut du Nouveau Monde.
- ³⁶ van der Vlugt, E., & Lys Granier, A. (2021). *Perceptions des inégalités de revenus et de santé au Québec*. Observatoire québécois des inégalités. <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/salle-de-presse/sondage-leger-exclusif-les-inegalites-devraient-etre-une-priorite-selon-la-population-quebecoise>
- ³⁷ Bérubé, G. (2020, décembre 19). L'effet de ruissellement. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/592037/l-effet-de-ruissellement>
- ³⁸ Lefort, V. (2019). Le mythe de la « théorie du ruissellement ». *Sciences Humaines*, 312. https://www.scienceshumaines.com/le-mythe-de-la-theorie-du-ruissellement_fr_40518.html
- ³⁹ Vergnaud, V. (2022, mai 12). Qu'est-ce que la « théorie du ruissellement »? *Le Journal du Dimanche*. <https://www.lejdd.fr/Economie/quest-ce-que-la-theorie-du-ruissellement-4092443>
- ⁴⁰ Organisation des Nations unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>
- ⁴¹ *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, RLRQ, c. L-7. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-7?langCont=fr#ga:l_i-h1
- ⁴² Torres, S. (2021). *Les populations moins nanties pendant la pandémie : Résultats de sondage*. Observatoire québécois des inégalités. [https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/Projet-resilience_Rapport1-sondage_dec2021\(1\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/Projet-resilience_Rapport1-sondage_dec2021(1).pdf)
- ⁴³ Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. (2020). *Du plomb dans les ailes. Avis sur les inégalités sociales*. Les éditions du Septentrion.

Références

- Centraide du Grand Montréal. (2020). *Mémoire déposé par Centraide du Grand Montréal dans le cadre de la consultation en vue du nouveau plan d'action gouvernemental en matière de soutien à l'action communautaire autonome*. <https://www.centraide-mtl.org/wp-content/uploads/2021/01/Memoire-Centraide-du-Grand-Montreal-2020.pdf>
- Centraide du Québec. (2023). *Budget du Québec 2023-2024. Réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale pour ne laisser personne derrière, ici, au Québec*. http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2023-2024/memoires/Memoire_Centraide.pdf
- Centraide du Québec. (2016). *Mémoire déposé par les Centraide du Québec à la consultation publique sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec*. <https://centraideoutaouais.com/application/files/5515/0524/4581/Memoire-des-Centraide-du-Quebec-29-01-2016.pdf>
- Centraide Québec. (2002). *Mémoire portant sur le projet de loi no 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3452613>
- Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. (2021). *Réduire les inégalités sociales pour se propulser*. https://www.rapportpreelectoral.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2021-2022/memoires/CentraideQCABSL.pdf
- Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. (2020). *Du plomb dans les ailes. Avis sur les inégalités sociales*. Les éditions du Septentrion.
- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches. (2011). *Un préjugé, c'est coller une étiquette. La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*. https://www.centraide-quebec.com/app/uploads/2015/05/document_reflexion_4_2011.pdf
- Samson, E. (2021). *Les préjugés : Un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté. Avis pour comprendre la nature, les sources, les effets, et pour développer des indicateurs de mesure*. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_prejuges_CEPE.pdf
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2021). *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*. https://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/CCLP_avis_impact_pandemie.pdf
- Zorn, N. (2015). *Les inégalités, un choix de société ? Mythes, enjeux et solutions*. Institut du Nouveau Monde.
- Torres, S. (2021). *Les populations moins nanties pendant la pandémie : Résultats de sondage*. Observatoire québécois des inégalités. [https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3lBECIc/asset/files/Projet-resilience_Rapport1-sondage_dec2021\(1\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3lBECIc/asset/files/Projet-resilience_Rapport1-sondage_dec2021(1).pdf)